

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :  
**18 décembre 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**7ème séance 2020**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Absents excusés**:

M. TARDIEU François  
M. BURGER Emmanuel

**Absente excusée avant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

**Objet** : Adhésion à l'application mobile « IntraMuros ».

N° 87/2020

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Joël COLIN, Adjoint délégué, détaille le projet de contrat d'adhésion et de maintenance à l'application mobile « intraMuros », support numérique de communication avec les citoyens vendu par la société INTRAMUROS SAS. Cette application est disponible sur smartphones, tablettes compatibles avec Android et IOS.

Le contrat d'une durée de 3 années à effet du 01 janvier 2021 est proposé, avec faculté de résiliation jusqu'au 01 avril 2021, au tarif de 75 € hors taxes par mois.

Ces explications entendues,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à :

- Accepter le contrat d'adhésion et de maintenance proposé par la société INTRAMUROS SAS de 49000 ANGERS au tarif et conditions susdits,
- Autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessité par le projet.

La dépense sera inscrite à la section de fonctionnement du budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,